

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 21 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 NOVEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme DE POIX (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. NABEDRYK (pouvoir à M. PARDIGON).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 204 - Modification de la composition du Comité de la Caisse des écoles publiques de Rueil-Malmaison.**

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions municipales permanentes exclusivement composées de conseillers municipaux.

Il précise que par délibération n°65 du 15 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné les membres du Comité de la Caisse des écoles publiques de Rueil-Malmaison.

Madame Anne HUMMLER-REAUD ayant démissionnée de son mandat de Conseillère municipale, il est proposé de la remplacer au sein dudit Comité.

Invité à en délibérer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°65 du 15 juillet 2020 portant désignation de membres au sein du Comité de la Caisse des écoles publiques de Rueil-Malmaison ;

Considérant la démission de Madame Anne HUMMLER-REAUD de son mandat de conseillère municipale et la nécessité de procéder à son remplacement au sein du Comité de la Caisse des écoles publiques de Rueil-Malmaison ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 16 novembre 2022 ;

REMPLECE Madame Anne HUMMLER-REAUD, Conseillère municipale, ayant démissionnée, par Monsieur Michel RAKOTOANOSY , au sein du Comité de la Caisse des écoles publiques de Rueil-Malmaison.

APPROUVE la nouvelle composition du Comité de la Caisse des écoles publiques de Rueil-Malmaison, comme suit :

- Madame Martine MAYET
- Madame Félicité CORREA
- Madame Henda HAMZA
- Madame Valérie CORDON
- Madame Fabienne MONOT
- Madame Blandine CHANCERELLE
- Monsieur Michel RAKOTOANOSY
- Monsieur Jean-Marc CAHU

DIT que les autres dispositions de la délibération n°65 du 15 juillet 2020 demeurent inchangées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



  
**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 28 novembre 2022

N° identifiant : 092-219200631-20221121-lmc143108-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 28 novembre 2022